

Contrat d'Objectifs – 2018 – 2022 - Haute-Garonne

Nom et adresse de l'établissement

Collège Georges Brassens

321 Route de Paulhac 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE

Prénom et nom du chef d'établissement

Pierre LAVEST

N° d'établissement (UAI) : 0310021E N° de téléphone : 0534265420

Courriel : 0310021E @ac-toulouse.fr N° de fax : 0534265421

ENT : georges-brassens.college.haute-garonne.fr

Dernière mise à jour le jeudi 14 décembre 2017

Vu :

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

L'article L401-1 du code de l'éducation

Le conseil d'administration réuni le [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

L'établissement Collège Georges Brassens s'attachera à mettre en place le contrat d'objectifs figurant en dernière page pour la période 2018-2022.

La rectrice

L'IA-DASEN
de la Haute-Garonne

Le chef d'établissement

Anne Bisagni-Faure

Elisabeth Laporte

Pierre LAVEST

Caractéristiques de l'établissement en données qualitatives

Diagnostic sur l'EPL : Résultats scolaires, implication de l'équipe, besoin de formation, qualité de la vie scolaire, image de l'établissement...

Le collège Georges Brassens, situé dans la périphérie de la métropole toulousaine, bénéficie d'une image très positive avec un cadre agréable et une très bonne réputation en raison de son climat scolaire favorable aux apprentissages et de ses excellents résultats.

Points forts :

- des résultats au DNB supérieurs à 98% depuis deux ans, taux de mention B et TB à 70,1%, taux de décision d'orientation en 2nde générale à 79,9% ;
- les résultats au DNB des élèves issus des PCS défavorisés sont meilleurs que ceux des élèves pris dans leur ensemble ;
- un climat scolaire favorable aux apprentissages (peu de sanctions et de conseils de discipline) ;
- des équipes impliquées dans l'amélioration de la cohérence pédagogique et qui a su se saisir des aspects les plus positifs de la Réforme des collèges et en prolonger les effets dans le cadre de son assouplissement ;
- une dynamique forte sur l'ouverture extérieure (sortie, voyages).

Points faibles :

- l'évolution de la sociologie de l'établissement : progression du taux de boursier de 4,5% en 2012 à environ 10% en 2017 et 2018 avec toutefois des PCS relativement stables dont un taux de PCS favorisés autour de 45%. Cela traduit l'appauvrissement des classes moyennes et des PCS défavorisés observé au niveau national ;
- l'orientation est encore marquée par un certain déterminisme social : les élèves boursiers sont moins orientés en seconde générale que les élèves pris dans leur ensemble (10 à 20% de moins) ;
- des actions culturelles nombreuses mais parfois mal perçues par certains membres des équipes pédagogiques en raison de leur programmation mal anticipée dans le rythme des apprentissages ;
- la vie périscolaire peut être améliorée sur les plages méridiennes plus longues qu'avant.

Axes de développement :

- poursuite des objectifs d'excellence dans l'établissement avec en particulier des actions de soutien des PCS défavorisés et des boursiers afin de soutenir leurs efforts et accroître leur ambition en matière d'orientation ; optimisation du cadre de vie de l'élève, du parent et des personnels ; poursuite de l'action culturelle, avec renforcement de la cohérence du projet global de l'établissement.

Contrat d'objectifs

1er levier de progrès :

Objectif :

Poursuivre la réussite de tous en accompagnant au mieux les plus fragiles

Stratégie de développement :

- s'appuyer dans la mesure des moyens alloués sur le dispositif « devoirs faits » et mener une réflexion sur le travail personnel de l'élève ;
- dispositif d'alerte et d'accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté (moyenne générale inférieure à 10, moyennes dans plusieurs disciplines sous 8 et/ou cumul des observations pour travail non fait ou oubli de matériels selon des critères variables selon le niveau d'enseignement) ;
- réunions périodiques de suivi pour définir la meilleure aide possible ;
- politique de soutien des élèves (PPRE spécifiques) ;
- travail de liaison avec les enseignants du 1^{er} degré pour assurer une continuité des apprentissages et le suivi des élèves présentant des besoins spécifiques.

Résultats attendus :

- garantir des résultats au DNB au niveau des attendus de la typologie ;
- résultats au DNB des PCS défavorisés égaux à ceux de l'ensemble des élèves ;
- diminution du décalage entre les élèves boursiers et les élèves pris dans leur ensemble pour l'orientation en 2^{nde} générale ;
- diminuer le taux d'élèves avec une moyenne disciplinaire inférieure à 8 ;
- progrès des taux de « maîtrise satisfaisante » à la fin du cycle 3 et du cycle 4.

2ème levier de progrès :

Objectif :

Mieux insérer le parcours culturel dans la programmation annuelle de l'établissement

Stratégie de développement :

- formalisation d'un PEAC pluriannuel (sur des critères thématiques et génériques) ;
- réunion de programmation des actions culturelles, sorties et voyages au début de l'année scolaire afin d'équilibrer ces actions dans l'année et entre les niveaux.

Résultats attendus :

- meilleure exploitation interdisciplinaire des projets culturels ;
- maintien ou hausse des résultats à l'oral du DNB pour les élèves qui choisissent un objet d'étude de l'enseignement d'Histoire des arts.

3ème levier de progrès :

Objectif :

Optimiser la qualité de vie dans l'établissement

Stratégie de développement :

- afin de maintenir un cadre propice aux apprentissages, enquête liminaire et finale sur le climat scolaire, en impliquant les familles, et expérimentation de la « discipline positive » ;
- rendre plus plaisante la vie des élèves en dehors des cours (aménagement des espaces de vie des élèves, création d'un bureau exécutif du Conseil de la Vie collégienne qui permette une meilleure représentation et un engagement des élèves dans les projets, développement des activités périscolaires sur la pause méridienne) ;
- rendre plus fonctionnel le cadre matériel de travail (confort des espaces de travail, maintien d'un bon niveau d'information de tous).

Résultats attendus :

- renforcer le lien social et civique entre élèves ;
- abaissement du nombre de punitions et de sanctions ;
- préserver la perception d'un bon climat scolaire dans l'établissement ;
- amélioration du cadre de travail ;
- évolution du sentiment de satisfaction des familles (mesuré à travers des sondages réguliers).

Observations éventuelles

L'expérimentation de la « discipline positive » se base sur l'idée suivante : « la discipline positive propose aux parents, aux enseignants et aux éducateurs un ensemble d'outils et une méthode ni permissive ni punitive qui permet de développer chez l'enfant l'auto discipline, le sens des responsabilités, l'autonomie, l'envie d'apprendre, le respect mutuel et bien d'autres qualités essentielles. Dans cette démarche, l'autorité s'exerce sans soumission, en conciliant fermeté et bienveillance. » (source de la définition : site de *l'association discipline positive France*)

[zone d'édition libre – [accès fichiers d'aide COPIEs](#)]